

ANNEXE «A»**RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

I Sauf dispositions contraires dans les ententes subsidiaires ou les accords de prêt, le Gouvernement du Canada assume les dépenses suivantes, selon les taux autorisés conformément à ses règlements.

A. Dépenses relatives aux boursiers chinois :

1. les frais d'inscription et de scolarité, manuels, fournitures, ou matériel requis;
2. une indemnité de subsistance;
3. les frais médicaux et d'hospitalisation;
4. si un boursier chinois doit recevoir une formation au Canada d'une durée de six (6) mois ou plus, les frais de voyage aller-retour entre le point le plus proche desservi par l'Administration de l'aviation civile de la Chine et le lieu de formation ainsi que les autres frais de déplacement au Canada occasionnés par le programme de formation; si un boursier chinois doit recevoir au Canada une formation d'une durée inférieure à six (6) mois, les frais de voyage aller-retour entre la Chine et le lieu de formation ainsi que les autres frais de déplacement au Canada.

B. Dépenses relatives au personnel canadien :

1. les traitements, honoraires, indemnités et autres avantages sociaux;
2. ses dépenses de voyage et celles des personnes à sa charge entre leur lieu normal de résidence et le port d'entrée et de départ en Chine;
3. les frais d'expédition, entre le lieu normal de résidence et le port d'entrée et de départ en Chine, de ses effets personnels et ménagers, de ceux des personnes à sa charge, de même que du matériel et de l'équipement professionnel et technique requis par ledit personnel pour l'exercice de ses fonctions en Chine.

C. Dépenses relatives à certains projets :

1. le coût de l'hébergement, des repas et du transport du personnel canadien travaillant à l'identification et à la définition des projets;
2. le coût des contrats d'experts-conseils et des autres contrats de services requis pour l'exécution des projets;
3. le coût de fourniture de l'équipement, des matériaux, des approvisionnements et autres biens et celui de leur transport jusqu'au port d'entrée en Chine.